

## MODIFICATION DES HORAIRES DE FERMETURE DE LA M.J.C. G. BRASSENS

Monsieur REMY, Conseiller Municipal chargé des l'animation, rappelle à l'Assemblée que certains incidents ont, à plusieurs reprises, perturbé les activités de la M.J.C. Georges Brassens et que celle-ci vient d'être cambriolée (vols par effraction). En conséquence, il convient de prendre les dispositions qui s'imposent afin :

- 1) d'empêcher de nouvelles dégradations volontaires,
- 2) de garantir la sécurité des utilisateurs,
- 3) de garder la vocation initiale de la Maison des Jeunes, dont les éléments de base sont :
  - l'éveil des initiatives,
  - le développement des dons de création,
  - l'insertion des adolescents dans le monde des adultes en développant leur sens des responsabilités.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré :

- conscient qu'il convient de prendre les mesures nécessaires de prévention afin de préserver les objectifs et la finalité de la Maison des Jeunes que la Municipalité a fait rénover et agrandir pour faire face aux besoins pressants d'une population adolescente en augmentation constante,

- sollicite de Monsieur le Maire la prise d'un nouvel arrêté annulant le précédent et modifiant les horaires de fermeture ainsi que suit :

. Activité foyer - activité libre :

22 h 00 en semaine,  
23 h 00 les samedis et dimanches.

. Activités dirigée (sous surveillance)

23 h 30 en semaine,  
2 h 00 les samedis,  
23 h 00 les dimanches.

- demande aux services de police d'assurer, dans les premiers temps, une surveillance extérieure,

- demande à ce que le système d'alarme initial soit réadapté aux locaux actuels au plus tôt, pour son incontestable effet dissuasif,

- rappelle que les organisateurs d'activités à la M.J.C. ne doivent percevoir aucun droit d'entrée dans le cadre des manifestations qu'ils organisent à l'intérieur de la Maison Georges Brassens.